



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 099/2026

A LA SOCIETE SOFIRO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/FOURN/OVDA/CGPMP-SP/2026, conclu avec l'Office des Voies de Desserte Agricole « OVDA », pour un montant total hors taxe dollars américains six cent quarante mille sept cent (USD 640 700) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatre, nonante centimes (USD 4 484,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/05/2026



Directeur Administratif et Financier

Directeur Général

0000099

